

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2023

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie

Numéro d'ordre	Référence	Objet	Décision
1	33/23/VI	Portant élection de neuf suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023	Approuvée

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 09 juin 2023.